

Audit du schéma directeur 2036 concernant l'utilisation des bâtiments

Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

La flexibilisation du monde du travail s'est accélérée ces dernières années. Cela a aussi une incidence sur l'hébergement de l'administration fédérale civile, dont les principes sont réglés dans le schéma directeur. Sur la base des décisions du Conseil fédéral¹, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a développé le schéma directeur 2024 actuellement en vigueur concernant les formes de travail flexibles.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si des objectifs d'économies ont été définis et adressés et si le schéma directeur présente suffisamment de flexibilité pour s'adapter à un environnement en mutation.

Des informations importantes sur le schéma directeur doivent être complétées

Le CDF regrette que le schéma directeur 2036 n'ait pas été complété par des indicateurs financiers concrets et des valeurs cibles. Cela permettrait de montrer clairement l'atteinte des objectifs intermédiaires dans le reporting et de mettre en place des mesures de pilotage appropriées.

En outre, l'OFCL devrait compléter les économies par les valeurs de référence disponibles aujourd'hui. Ce n'est qu'ainsi que l'évolution du schéma directeur pourra être comparée au reporting à partir de 2025.

Le schéma directeur est axé sur des formes de travail flexibles. La marge de manœuvre nécessaire pour réagir à un environnement en mutation est donnée. Par ailleurs, les stratégies globales en dehors du schéma directeur sont suffisamment réglementées.

Texte original en allemand

¹ Décisions du Conseil fédéral du 18 décembre 2020 (« Réformes structurelles », Concept pour l'introduction du partage de postes de travail (desk sharing) à l'administration fédérale) et du 31 mars 2021 (Développement de la planification de l'hébergement de l'administration fédérale civile).